

PANIER AMAP du BISTROT À TISSER

paniers de légumes BIO

Quelques explications

Cette saison, comprise entre le 7 Janvier 2021 et le 16 décembre 2021, les prix restent stables. Cette saison compte 44 **distributions au total**. Dans le contrat standard, on en **décompte** 6 pour absence de l'adhérent, qu'il peut prendre (ou non) à sa guise, mais en respectant un préavis (la veille avant 19h). Donc, **seules 38 distributions sont payées** par l'Amapien, dans le cadre de son contrat.

Les absences non prises sont des paniers en + du contrat, régularisées en fin de saison.

Le but de ces semaines d'absences est de procurer une souplesse à l'Amapien, qui n'est pas obligé de trouver un remplaçant ou voir son panier perdu.

Pour la saison 2020-2021, la liste des absences sera communiquée de manière plus fréquente (il est prévu d'envoyer de manière automatisée, à chacun par email, l'état de ses absences).

Au préalable, il faut souscrire au bulletin d'adhésion 2021 de l'association : voir sur le site <https://www.lebistrotatisser.fr/adherer/>

Congés producteurs :

2 semaines à Noël (pas de distribution les Jeudis 23 et 30 décembre 2021)

Les 4 producteurs associés au sein du GAEC «Les Jardins du Lac», assureront une distribution continue pendant le mois d'août 2021.

Transition Hiver-Printemps : 6 semaines de début Avril à mi-Mai (pas de distribution les Jeudis 8-15-22 et 29 avril, ainsi que les 6 et 13 mai 2021). But : éviter les répétitions de la gamme printanière (huit semaines de salade, épinards, radis, oignons blancs) et permettre aux légumes de Printemps de pousser suffisamment pour remplacer correctement ceux d'Hiver => Reprise le jeudi 20 mai 2021.

A noter que la fausse bonne idée de combler cette période de transition, en faisant appel à un producteur extérieur (intérimaire), est préjudiciable à la stratégie d'évitement des répétitions mise en place.

Feuille d'émargement :

(Faire) **Cocher** à chaque distribution permet de voir si un Amapien a oublié son panier => on peut le contacter.

Penser à indiquer si vous êtes absent pour la(les) semaine(s) suivante(s) => (Faire) **Mettre** <ABS>

Virements bancaires : à privilégier (simplifie beaucoup l'administration pour le producteur) => mettre en message des virements : LYON-votreNom-Panier afin que le producteur puisse se repérer. Par exemple : LYON-BECAUD-DUO

Paniers d'essai : une personne nouvelle, désireuse de tester, a la possibilité d'effectuer, consécutivement dans la saison, jusqu'à 3 paniers d'essai (différents ou identiques en nature : Solo - Duo - Famille). À l'issue de son essai, elle peut le transformer en contrat définitif (avec adhésion à l'association) ou décliner.

Le contrat : Il permet la réservation du panier et le suivi. Afin de préserver la planète, vous pouvez n'imprimer qu'1 seul exemplaire papier, destiné au producteur.

Sinon, imprimez classiquement 2 exemplaires, remplis et signés, que vous remettrez au producteur.

Important: NE PAS PRENDRE LE CONTRAT STANDARD, si vous avez des spécificités (fréquence autre qu'hebdomadaire, etc...) => me voir en particulier.

Mais vous pouvez prendre un contrat standard d'un an, même si vous pensez avoir un événement professionnel ou personnel (déménagement, etc...) susceptible d'interrompre la poursuite du contrat.

À ce moment-là, dans un esprit de compréhension et de souplesse, on arrête le contrat et on procède au solde. (Avertir un peu avant l'événement). => Permet de ne pas poser à l'avance une date qui peut varier (exemple : déménagement remis en cause par un confinement).

Restant à votre disposition pour tout éventuel complément d'information.

A bientôt,

Quentin et Thomas pour le Bistrot A Tisser / info@lebistrotatisser.fr / <https://www.lebistrotatisser.fr/>